



Date de parution
Mars 2018

Municipalité de Montcalm

Bulletin printemps 2018

Mot du maire

Dans ce numéro :

Notre communauté	2
Environnement et urbanisme	3
Culture	4

Chères concitoyennes,
Cher citoyens,

Lors de la consultation publique au printemps 2017 dans le cadre de la démarche MADA, les citoyens ont signifié que le bulletin municipal était une source importante d'information et la majorité souhaitait que la municipalité augmente son nombre de parutions à quatre par année. C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous présente la première édition « printemps » du bulletin municipal. De plus, le bulletin municipal prend un nouveau virage « vert » avec sa nouvelle édition électronique.

Je vous annonce que les citoyens de Montcalm pourront profiter de certaines infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant au même tarif préférentiel que les Tremblantois grâce à une entente inter-municipale. Ce projet pilote d'une période de 15 mois n'est selon moi que le premier pas vers un partage de ressources et ce dans une vision régionale.

Le maire



BONNE RETRAITE !

Après 57 ans de service au sein de la communauté, le Dr Guy Rondeau prend sa retraite. Un homme passionné et dévoué à son métier, encore plus à ses patients. Que du positif, un homme à l'écoute, patient, humoristique et humain. Le Dr Rondeau nous manquera !

Vous êtes tous invités au 5 à 7 le 14 avril à la salle communautaire d'Huberdeau pour célébrer 57 bonnes années de service !



Coordonnées

Hôtel de ville

10, rue de l'hôtel-de-ville
Montcalm (Québec)
J0T 2V0
Téléphone: 819-681-3383
Sans frais :1-866-888-2836
Ouvert du lundi au vendredi :
8h-12h/13h-16h

SUIVEZ-NOUS !

[Facebook](#)

Municipalité de Montcalm

[Site internet](#)

municipalite.montcalm.qc.ca



Direction générale : direction@municipalite.montcalm.qc.ca

Direction générale adjointe: dga@municipalite.montcalm.qc.ca

Urbanisme : urbanisme@municipalite.montcalm.qc.ca

Voirie : voirie@municipalite.montcalm.qc.ca

Mairie : mairie@municipalite.montcalm.qc.ca

Loisirs et culture : loisirsdes5m@gmail.com

Notre communauté



NOUVEAU - UN BULLETIN VERSION ÉLECTRONIQUE

Dans le but de soutenir la mission d'une municipalité verte et d'améliorer notre environnement, la municipalité créera une version électronique du bulletin municipal. La première édition sera la parution d'été 2018. L'objectif n'est pas d'éliminer entièrement le bulletin papier; par contre la version papier sera disponible seulement au bureau municipal, à la bibliothèque, au centre communautaire ainsi qu'à la halte routière du Lac Verdure à partir de l'édition été 2018. Nous demandons à la population de transmettre leur adresse courriel à loisirsdes5m@gmail.com pour vous inscrire sur la liste d'envoi et ainsi vous assurer de recevoir notre version électronique dans le confort de votre foyer.

NOUVEAU - PARTAGE D'INFRASTRUCTURES : BRÉBEUF ET MONTCALM SIGNENT UNE ENTENTE

Dorénavant, les citoyens et citoyennes des municipalités de Brébeuf et de Montcalm pourront profiter de certaines infrastructures de la Ville de Mont-Tremblant au même tarif préférentiel que les Tremblantois et Tremblantaises grâce à une entente intermunicipale conclue au cours des dernières semaines.

Cette première entente survient après que la Ville de Mont-Tremblant ait rencontré à quelques reprises les municipalités voisines, soit Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Huberdeau, Brébeuf, Montcalm, Amherst et La Conception.

Cette première entente, qualifiée de projet pilote, sera exceptionnellement d'une durée de 15 mois et est valide à partir du 1^{er} avril 2018. La prochaine réouverture des négociations de la part des municipalités voisines avec la Ville aura lieu au printemps 2019.

L'entente intermunicipale donne accès au terrain multisport, au Complexe aquatique Mont-Tremblant, à la piste à vagues (*pump track*), à l'aréna et au nouveau terrain de tennis aux mêmes coûts que pour les citoyens de Mont-Tremblant. À titre d'exemple, lors de l'inscription au hockey mineur, les citoyens de Brébeuf et de Montcalm n'auront plus à déboursier la cotisation supplémentaire de 120 \$ pour un enfant âgé de 8 ans, de 320 \$ pour un enfant âgé de 9 à 10 et de 350 \$ pour un enfant âgé de 11 à 21 ans. Pour obtenir le tarif préférentiel, les citoyens de Brébeuf et Montcalm devront, lors des inscriptions ou à l'accès à des activités, présenter une attestation prouvant leur lieu de résidence. Les citoyens de Montcalm doivent obtenir leur carte de citoyen à leur hôtel de ville. Une preuve d'identité (Permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport, carte étudiante avec photo, acte de naissance) et une preuve de résidence (compte de taxes municipales, bail, facture de service public, correspondance gouvernementale) seront requises pour obtenir votre carte de citoyen.

Lors des journées d'inscription aux activités du Complexe aquatique Mont-Tremblant, la Ville donnera priorité aux citoyens des municipalités voisines ayant fait l'objet de l'entente. La séquence sera la suivante : les deux premières journées seront réservées aux citoyens de Mont-Tremblant, les deux suivantes aux citoyens des municipalités de Brébeuf et de Montcalm ainsi qu'aux citoyens de Mont-Tremblant et, enfin, les autres journées s'adresseront à tous et à toutes.

Le coût annualisé est fixé par la Ville de Mont-Tremblant pour chacune des municipalités et varie selon le pourcentage de sa richesse foncière uniformisée (RFU) à l'intérieur de la MRC des Laurentides. Ce calcul demeure une base de répartition des coûts qui est fréquemment utilisé dans les ententes intermunicipales.

NOUVEAU CAMP DE JOUR - AVENTURIERS DE JOUR au camp des Débrouillards



Pour la première fois cette année, une super entente avec le camp des débrouillards. La municipalité de Montcalm vous octroie un remboursement de 300\$ avec preuve de paiement.

Faites vos inscriptions rapidement ! Il y a seulement 25 places de disponibles.

La période d'inscription est du 10 avril au 10 mai 2018 via le site internet campdesdebrouillards.com

Notre communauté

ACTIVITÉS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Lundi @ 13h : ART

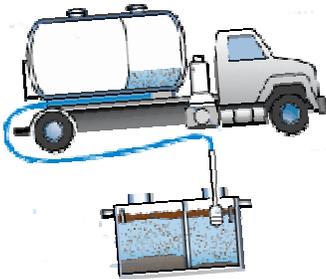
Mardi @ 13h : BRIDGE (2\$)

Vendredi @ 19h : DANSE COUNTRY

Vous avez des idées d'activités, contactez Sandy Duncan à loisirsdes5m@gmail.com ou 450-613-0630



Environnement et Urbanisme



RAPPEL | VIDANGE SEPTIQUE

Le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidents isolés (c..Q-2, R.22) stipule que tous les propriétaires sont tenus de faire vidanger leur fosse septique, à tous les deux (2) ans pour une utilisation annuelle et à tous les quatre (4) ans pour une utilisation saisonnière. **Chaque propriétaire est responsable de faire parvenir une copie de sa facture de vidange au service de l'environnement sous peine de se retrouver en infraction.**

Des avis d'infractions seront prévus pour les cas de négligence : Vidange et installation NON-CONFORME

RAPPEL | COMPOSTAGE

Les québécois devront rapidement s'habituer à récupérer leurs résidus putrescibles puisque, en 2020, l'enfouissement des putrescibles sera interdit.

Afin de répondre à cette obligation et dans un désir de maintenir les frais raisonnables reliés à cette obligation, la Municipalité de Montcalm a adhéré au compostage via des composteurs résidentiels. D'ici 2020, toutes les résidences de Montcalm devront être munies d'un composteur.

Afin de faciliter l'implantation des composteurs sur son territoire, la municipalité a mis 100 composteurs gratuits à la disposition de la population en 2017. Nous vous recommandons de faire vite puisqu'il reste seulement 6 composteurs gratuits et les prix augmentent à chaque année. Les composteurs sont distribués sur une base de premiers venus, premiers servis. Pour 2018, 250 composteurs seront disponibles à un coût de 30\$ et en 2019 un autre 250 composteurs seront disponibles à un coût de 60\$. Pour plus d'information au sujet du compostage, dirigez-vous sur le site internet : traindeviedurable.com



LES CITOYENS APPROVISIONNÉS EN EAU POTABLE PAR UN PUITTS PRIVÉ

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande aux propriétaires de puits privés de procéder à des analyses au moins deux fois par année afin de s'assurer que l'eau ne soit pas contaminée par des produits chimiques ou des agents infectieux. Cette situation peut représenter un risque à la santé puisque des campagnes effectuées au Québec ont confirmé que 8,3 % des puits privés démontrent la présence d'Escherichia coli, une bactérie responsable de gastro-entérites. Informez-vous auprès d'un laboratoire d'analyse d'eau.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec



Environnement et Urbanisme

ABRIS D'HIVER

Au 1^{er} mai. Les toiles et les structures doivent être démontées et remisées.



RAPPEL | PERMIS

Vous avez un projet ?

Communiquez avec l'inspecteur:

Annie Larocque

819-681-3383 poste 5802

urbanisme@municipalite.montcalm.qc.ca

Culture

HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE : MERCREDI : 12H À 17H
JEUDI : 17H À 20H
SAMEDI : 9H À 12H



RAPPEL | SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Réseau BIBLIO des Laurentides offre aux abonnés de ses municipalités l'accès à plusieurs livres et ressources numériques ! Pour utiliser le service de livres et ressources numériques, l'abonné doit se rendre sur le site web du Réseau BIBLIO des Laurentides au www.mabibliothèque.ca sous l'onglet *Livres et Ressources numériques* pour pouvoir s'identifier avec son numéro d'usager et son NIP BIBLIO. Pour les usagers qui ne possèdent pas encore leur NIP BIBLIO, il suffit de faire la demande à sa bibliothèque municipale. Les livres numériques sont consultables grâce aux tablettes ou liseuses de marque Android, Kobo, Ipad, Sony Reader et sur ordinateur. Ce service est entièrement GRATUIT!

Livres et ressources numériques



Livres numériques
en français



Livres numériques
en anglais



Revues



Cours de
langue et
bureautique



Encyclopédie



Ressources
carrière/emploi



protégezvous



RESSOURCES
pour
les proches aidants

Pour toutes informations :

tél : 819-681-3383, poste 5806

biblio@municipalite.montcalm.qc.ca

mabibliothèque.ca

Développement économique

POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La municipalité de Montcalm désire rappeler à ses citoyens qu'elle s'est dotée d'une politique d'intervention en matière de développement économique afin de favoriser l'expansion, stimuler et accompagner la venue de nouvelles entreprises.

En lien avec cette politique, le conseil peut accorder une aide financière à toute personne déposant un projet visant à exploiter et implanter une entreprise du secteur privé dans la zone 13-M sur le territoire de Montcalm.

N'hésitez pas à consulter la politique qui est disponible sur le site internet de la municipalité pour toutes informations.



OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES



disponible.

Le conseil municipal incite tout projet concernant le développement économique du village de Weir. Un terrain commercial, situé à la jonction des routes 327 et 364, est

AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE!

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la municipalité

Prochaine édition..... Été 2018